

**République Française**  
Département de l'Isère

**Commune de JARCIEU**

**Séance publique du Conseil Municipal en date du 16 Novembre 2021.**

L'an deux mille vingt et un le Seize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 8 Novembre 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, Mme CHENU Mallory, M. GERMAIN Eric, M. HELLY Jean-Luc et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : M. BENOIT François, Mme BOUZON Vanessa, M. GENEVE Bastien et Mme MOTTIN Noémie

ABSENTS : M. CHOLLET Eric et M. FROGER Eric (arrive à 20h12)

Avait donné procuration : M BENOIT François, M. GENEVE Bastien et Mme MOTTIN Noémie

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. LACHISE Samuel

Lecture du précédent Compte Rendu  
Signatures.

**1) City Stade - Demande de Subvention**

Monsieur le Maire nous présente un projet de création d'un city stade. L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les écoles, les activités périscolaires et les associations. La commune souhaite mener une démarche visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive. Notre Commune ne possède que peu d'équipements sportifs ouverts à la population, si ce n'est le terrain de football situé à l'écart du village. Il est important de créer des lieux de rencontre et de convivialité pour tous les citoyens.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'investissement budgétaire et d'amélioration de vie des habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose la création d'un city stade dont le coût H.T est de 95 880.00 € soit 115 056.00€ TTC suivant devis de l'entreprise ID VERDE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, émet un avis favorable pour le projet de création d'un city stade, sous réserve des possibilités budgétaires.

Il sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 et une subvention régionale équipement sportif pour le projet cité ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 64-2021 et n° 65-2021.

## 2) Tarif Cantine Scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Monsieur le Maire nous informe qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

Vu la délibération N° 33-2021 fixant le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022.

Vu la délibération N° 59-2021 portant convention d'accompagnement de gestion des services périscolaires avec le Centre de l'Île du Battoir

En collaboration avec le Centre de l'Île du Battoir, la Commune procède à l'agrément Jeunesse et Sport pour ses services d'accueil périscolaire au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport. Avec cet agrément, il est demandé la mise en place de tarifs avec le quotient familial.

Il nous propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Quotient familial	Tarif Enfant Jarcieurois	Tarif Enfant extérieur à Jarcieu	Tarif Enfant PAI	Tarif Enfant non récupéré
0 à 500	3.70 €	4.00 €	1.70 €	6.62 €
501 à 1500	3.75 €	4.05 €	1.75 €	6.62 €
1501 à +	3.80 €	4.10 €	1.80 €	6.62 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Quotient familial	Tarif Enfant Jarcieurois	Tarif Enfant extérieur à Jarcieu	Tarif Enfant PAI	Tarif Enfant non récupéré
0 à 500	3.70 €	4.00 €	1.70 €	6.62 €
501 à 1500	3.75 €	4.05 €	1.75 €	6.62 €
1501 à +	3.80 €	4.10 €	1.80 €	6.62 €

Une délibération est prise en ce sens n° 66-2021.

## 3) Tarif Garderie Scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

Monsieur le Maire nous informe qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

Vu la délibération N° 34-2021 fixant le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2021/2022.

Vu la délibération N° 59-2021 portant convention d'accompagnement de gestion des services périscolaires avec le Centre de l'Île du Battoir

En collaboration avec le Centre de l'Île du Battoir, la Commune procède à l'agrément Jeunesse et Sport pour ses services d'accueil périscolaire au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport. Avec cet agrément, il est demandé la mise en place de tarifs avec le quotient familial.

Il nous propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Quotient familial	Garderie du Matin	Garderie du Soir
0 à 500	1.20 €	1.40 €
501 à 1500	1.30 €	1.50 €
1501 à +	1.40 €	1.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Quotient familial	Garderie du Matin	Garderie du Soir
0 à 500	1.20 €	1.40 €
501 à 1500	1.30 €	1.50 €
1501 à +	1.40 €	1.60 €

Une délibération est prise en ce sens n° 67-2021.

#### 20h12 : arrivé de M. FROGER Eric

##### 4) Finances - Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire nous fait un point sur les finances au 16 Novembre 2021. L'exécution du budget suit son cours.

##### 5) Finances - Décision Modificative

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2021, les montants estimatif pour la dernière échéance concernant l'achat du ténement N° A 457. Après réactualisation du bilan foncier, il est nécessaire de réajuster le budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	101	Terrain Nu	8 100.00

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	116	TERRAINS NUS	-8 100,00

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 68-2021

## 6) Contrat logiciel JVS Mairistem

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune utilise les logiciels informatiques de la société JVS Mairistem depuis 2005.

Cette gamme de logiciel a connu une évolution, gamme horizon village à la gamme horizon online (fin de cette gamme le 31.12.22).

Une nouvelle évolution, passage à la gamme Horizon Cloud Village, est proposée par JVS Maristem et un nouveau contrat d'une durée de 3 ans moyennant un coût de 7 851.60 € TTC la première année puis 5 623.20 € les deux années suivantes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau contrat et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte le contrat Horizon Cloud Village proposé par la société JVS Mairistem moyennant un coût de 7 851.60 € TTC la première année puis 5 623.20 € les deux années suivantes et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce contrat.

Une délibération est prise en ce sens n° 69-2021

## 7) Cimetière Communal

### a) Mise à jour et extension

M. HELLY Jean-Luc et Mme VILLARD Isabelle nous rappellent que la Commission 3 E travaille depuis plusieurs semaines pour mettre à jour et en conformité administrative le cimetière communal.

Ils nous proposent les devis du Groupe Elabor pour :

- Inventaire topographique du cimetière pour un montant de 4 372 € HT soit 5 246.40 € TTC
- Etude, recherche et transfert des liaisons concessionnaires pour un montant de 3 560 € HT soit 4 272 € TTC

Le Conseil Municipal après discussion décide de valider les deux prestations qui seront à imputer sur le prochain budget 2022.

Ils rappellent également la nécessité d'agrandir le cimetière, le conseil municipal donne son accord pour valider le devis de M. ANDRADE SYLVA, architecte paysagiste, d'un montant de 4 536 € TTC pour une mission d'esquisse préliminaire.

## **b) Modification du règlement**

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 11-2020 du 17 février adoptant le règlement du cimetière communal

La Commission 3 E travaille depuis plusieurs semaines sur le dossier du cimetière (mise à jour administrative, reprise de concession et projet d'extension). Il rappelle que lorsqu'une stèle est fixée au mur cette partie devient privée et la commune ne peut plus intervenir. Après plusieurs visites du cimetière, il a été constaté que le mur d'enceinte était détérioré dû à l'abandon de concession avec des stèles fixées sur le mur.

La Commission 3 E nous propose de modifier le règlement du cimetière communal et notamment sont article 19 - Construction des caveaux. en précisant qu'il est interdit de fixer les stèles au mur d'enceinte et qu'elles doivent être positionnées à une distance de 30 cm de celui-ci

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la modification de l'article 19- Construction des caveaux. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021. en précisant qu'il est interdit de fixer les stèles au mur d'enceinte et qu'elles doivent être positionnées à une distance de 30 cm de celui-ci..

Une délibération est prise en ce sens n° 70-2021

## **8) Voirie 2022**

M. HELLY Jean-Luc nous informe que la voirie dans le centre village se dégrade rapidement et qu'il serait nécessaire de prévoir au prochain budget des travaux de réfection. Il nous informe également que la Communauté de Communes va commencer prochainement des travaux d'assainissement aux lotissements Polaud et Champ Bernier. Après rencontre avec la responsable, il serait possible que la Communauté de Communes participe à la rénovation de la chaussée à hauteur des m2 de travaux.

Il est demandé à la Commission UTA de faire des devis pour le prochain budget 2022.

## **9) Conseil Municipal des Enfants - Election**

M. LACHISE Samuel nous informe que le Vendredi 19 Novembre à 11 h aura lieu l'élection d'un nouveau conseiller en remplacement de BENOIT Marceau parti en 6<sup>ème</sup> en septembre. Une liste de 7 candidats sera proposée aux élèves du CE1 au CM2.

## **10) Question Diverses**

### **a) Téléthon**

M. LACHISE Samuel nous informe que pour la journée du Téléthon le Samedi 4 Décembre 2021, les commerçants et les associations du village ont unis leurs forces sous la houlette de Louis-Michel VILLARD pour que cette manifestation solidaire renaisse après l'année COVID. Avec les participations : de la Boucherie JOUD, Boulangerie BENOIT, SETENTA, les conscrits, CS BASKET ...

b) Plan de relance de la Région

M. le Maire nous informe que les demandes de subventions auprès de la Région doivent passer par la Communauté de Communes. Celle-ci demande un point sur les subventions déjà obtenues et un prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal décide de positionner pour 2022 : la création du city stade et le changement des chaudières des bâtiments communaux.

c) Mobilité transport EBER

La Communauté de Communes a décidé de faire évoluer son réseau de transport en créant une Ligne B reliant Beaurepaire à la gare de Péage de Roussillon et demande au Conseil Municipal de se positionner sur les propositions de trajets à savoir :

- Scénario A : Beaurepaire - Pact - Sonnay - Anjou - Agnin - Le Péage de Roussillon
- Scénario B : Beaurepaire - Jarcieu - Bougé Chambalud - Agnin - Le Péage de Roussillon
- Scénario C : Beaurepaire - Pact - Jarcieu - Bougé Chambalud - Agnin - Le Péage de Roussillon

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour les scénarios B et C passant par Jarcieu.

La Communauté de Communes demande au Conseil Municipal de se positionner sur la création d'une 4<sup>ème</sup> zone de transport à la demande (TAD) et demande à quelle zone notre commune aimerait être rattachée : NORD, CENTRE, SUD ou EST.

Après discussion et après avoir pris connaissance des avis des adhérents de l'Association Mélodie d'Automne, le Conseil Municipal demande un rattachement à la zone EST de Beaurepaire.

d) Situation sanitaire

Mme VILLARD Isabelle souhaite nous alerté sur la situation critique des services de santé proches de notre commune. Après discussion, le Conseil Municipal est conscient de la situation et n'hésitera pas à soutenir le corps médical avec les moyens à sa disposition.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 14 Décembre 2021 à 19 h 15.**

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

Excusé XXXX

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

CHOLLET Eric

Excusé XXXX

Absent XXXX

FROGER Eric  
(arrive à 20h12)

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

Excusé XXXX

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

Excusée XXXX